

Tout d'abord, il parle d'allégements fiscaux pour les investissements dans la petite entreprise. En principe, je crois qu'il a raison. Il n'y a pas pour le moment d'allégements fiscaux de prévus à cette fin. Toutefois, les députés se rendront compte sans doute que notre structure fiscale prévoit pour encourager la petite entreprise un taux spécial d'impôt de 25 p. 100 et de 20 p. 100 pour les petites industries de fabrication par opposition à un taux de 40 p. 100 pour les grosses industries de fabrication. C'est déjà en soi un avantage fiscal important pour les petites entreprises canadiennes, et on aurait tort de faire croire que le gouvernement n'a pas déjà pris ce genre de mesures.

• (1750)

Ensuite, il nous demande d'aider les petites entreprises à trouver une formule qui permettrait de constituer des consortiums d'exportation. Puis-je lui souligner, ainsi qu'à tous les députés, que le ministère de l'Industrie et du Commerce appuie, grâce à certains programmes, des missions commerciales dans le monde entier. Au moyen de ces programmes, le ministère aide les chefs de petites entreprises de notre pays à conclure des accords avec les chefs de petites entreprises à l'étranger, afin qu'ils fassent des échanges commerciaux intéressants pour les deux parties. Je pense que c'est précisément à ce genre d'initiative que pense le député de High Park-Humber Valley. Sans vouloir donner l'impression qu'on ne pourrait apporter d'amélioration dans ce domaine, ce qui n'est pas le cas, à mon avis, le gouvernement s'oriente cependant dans cette direction pour le plus grand bien de nos hommes d'affaires.

Troisièmement, il a parlé de modifier les pratiques d'appels d'offres du gouvernement, pour les petites entreprises. Je ne sais si le député a eu à faire avec le ministère des Approvisionnements et Services, mais d'après mon expérience je puis l'assurer que, sans aucun doute, le ministère apporte déjà beaucoup d'aide à nos petites entreprises. Il est vrai qu'il n'y a pas un pourcentage fixe de l'ensemble des contrats passés avec le gouvernement qui soit réservé aux petites entreprises, comme le demande la motion. La question doit être examinée. Mais le ministère des Approvisionnements et Services a déjà pris les mesures en ce sens. Notamment, il décentralise son activité pour assurer aux entreprises, surtout petites, des divers localités de meilleures chances de traiter avec le gouvernement du Canada.

Quatrièmement, le député a suggéré qu'on réduise les formalités administratives imposées aux petites entreprises. C'est en effet, une suggestion importante, et que je fais depuis 1968. J'ai dit que nous organiserions une conférence fédérale-provinciale afin de normaliser le travail administratif qui leur est demandé par les administrations fédérale, provinciales et municipales. Autrement dit, nous devrions rationaliser l'ensemble de ce travail afin que le petit homme d'affaires ne soit pas tenu d'engager un comptable pour effectuer le travail administratif que lui demande le gouvernement. C'est un point important. Sauf erreur, le ministre d'État chargé des petites entreprises compte aborder cette question lors d'une conférence fédérale-provinciale, en vue de réduire au minimum la paperasserie exigée des petites entreprises. Je constate que Statistique Canada a déjà fait un pas dans cette voie en n'exigeant plus des petites entreprises canadiennes de rapports

statistiques. Cet organisme a aussi éliminé une des principales causes d'irritation dans la présentation de rapports.

Il faudrait en outre que les députés désireux de venir en aide aux petites entreprises ne se contentent pas d'en parler. Nous devons prendre des mesures concrètes dans nos régions et nos circonscriptions pour venir en aide aux petites entreprises. En ce qui me concerne, j'estime avoir fait beaucoup dans ce domaine. Dès 1968, j'ai lancé ce qui est devenu le premier colloque d'industriels au Canada. Finalement, après en avoir discuté pendant plus d'un an, le gouvernement a fini par accepter d'envoyer des hauts fonctionnaires dans ma circonscription, afin de présenter au secteur des affaires ce que j'appelle le revers de la médaille. Bien des gens estiment que le gouvernement joue un rôle négatif dans nos vies, mais les grosses entreprises se rendent compte qu'il a aussi un rôle positif. Parce qu'il n'a pas les compétences ni le personnel voulus et qu'il n'est pas au courant des programmes offerts par les gouvernements fédéral et provinciaux pour venir en aide à la petite entreprise, le petit homme d'affaires se retrouve souvent, pour ainsi dire, le dindon de la farce.

Il existe de nombreux programmes d'aide au secteur des affaires et il nous incombe en tant que députés de les faire connaître. Par exemple, les petits hommes d'affaires savent-ils que la Banque fédérale de développement peut leur être d'un grand secours? Bon nombre l'ignorent, et c'est à nous de le leur dire. La liste de programmes que nous devrions porter à leur attention est longue. Combien de petits hommes d'affaires connaissent la loi sur les prêts aux petites entreprises, les programmes désignés par des sigles du ministère de l'Industrie et du Commerce pour favoriser la recherche et le développement, programmes d'assistance pour l'exportation à l'étranger et le financement d'exportation à l'étranger et autres programmes de recherche? La gamme de ces programmes est plus vastes. Mais je ne veux toutefois pas laisser entendre que tout va bien dans le secteur des affaires ou les programmes du gouvernement fédéral.

Pour ma part, je m'oppose à un argument invoqué par le député de Capilano (M. Huntington). J'ai trouvé ses propos des plus intéressants. Il aimerait que la loi sur les prêts aux petites entreprises autorise les banques à imposer des taux d'intérêt plus élevés. Cette idée peut sembler logique à première vue, mais elle ne résiste pas à l'examen. Je crois qu'il y aurait une meilleure façon de venir en aide à la petite entreprise que celle que propose le député. Le gouvernement assume les risques de ces prêts; par conséquent, je ne vois pas pourquoi la banque devrait recevoir autant d'intérêts que si elle assumait les risques elle-même. C'est ridicule. Il faudrait peut-être que nous augmentions le taux d'intérêt, mais il faudrait inclure une disposition dans la loi...

M. Huntington: Non.

M. Cafik: ... qui forcerait les banques...

Une voix: Il en y a déjà assez.

M. Cafik: Un instant. Laissez-moi parler. Je ne vous ai pas interrompu quand c'était votre tour.

Je le répète, la loi devrait obliger les banques à réserver un pourcentage minimum de leurs prêts aux petites entreprises. Et ces prêts ne devraient pas être consentis à des taux d'intérêt excessifs, comme le laisse entendre la proposition de mon honorable ami.